



Habitants
3 850 894

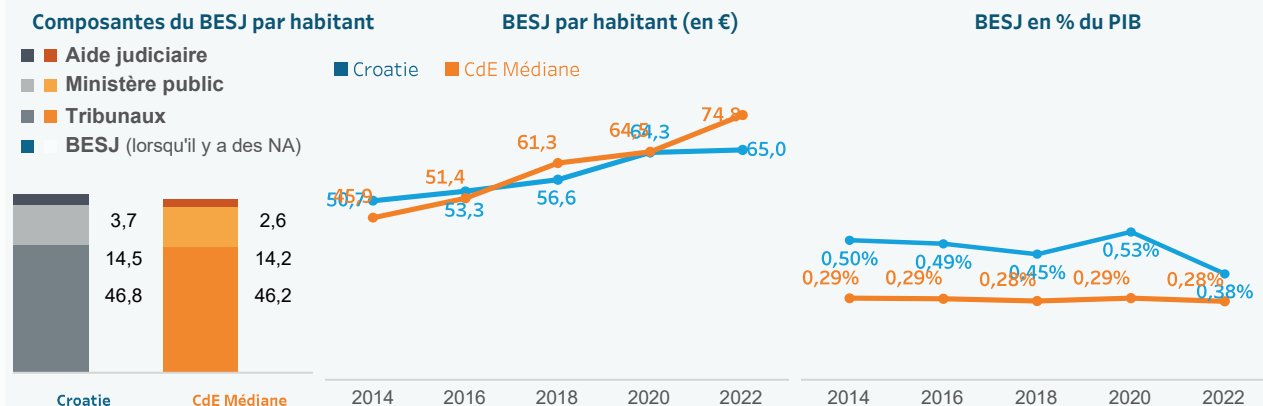


PIB par habitant
17 130 €
CdE Médiane 27 406 €



Salaire moyen brut annuel
16 564 €
CdE Médiane 22 878 €

Budget exécuté du système judiciaire (BESJ)



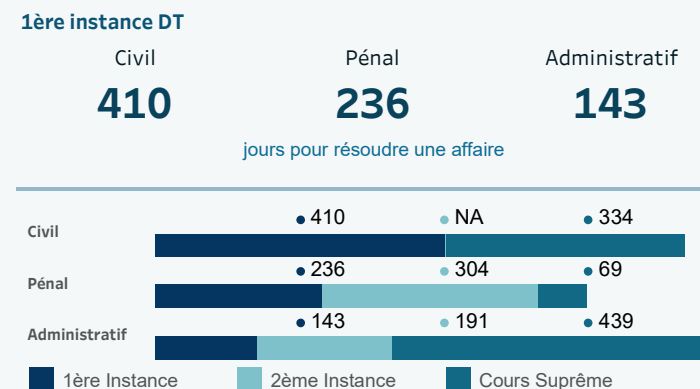
Budget : Le budget du système judiciaire exécuté est de 250 268 474 € en 2022, ce qui représente 65 € par habitant, un chiffre inférieur à la médiane du CdE. Ce budget constitue 0,38% du PIB, ce qui est supérieur à la médiane du CdE. Le budget des tribunaux et le budget du ministère public par habitant sont restés stables pour la période 2020-2022 et se situent tous deux au niveau des médianes respectives du CdE. Le budget de l'aide judiciaire par habitant est de 3,7 € en 2022, dépassant la médiane du CdE.

Objectifs quantitatifs de performance pour les juges et les procureurs : Le ministre de la Justice, sur proposition de la Cour suprême/avec l'avis préalable du Procureur général, adopte les critères respectifs pour la charge de travail des juges et des procureurs. Le non-respect des objectifs peut entraîner des procédures disciplinaires. En outre, il existe un système d'évaluation individuelle régulière, qualitative et quantitative, du travail des juges (tous les ans) et des procureurs (tous les trois ans).

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : La Croatie a un indice de déploiement des TIC de 6,6, ce qui est bien supérieur à la médiane du CdE. La "Stratégie numérique pour la Croatie", valable jusqu'en 2032, prévoit le renforcement des capacités institutionnelles, la mise à niveau de l'infrastructure informatique de l'État et des solutions logicielles avancées, la promotion d'une interopérabilité totale entre l'administration publique et la justice, l'accès à "open data", la digitalisation et la promotion de services publics numériques.

Egalité de genre : En Croatie, les femmes constituent la majorité au sein des différentes professions judiciaires : juges, procureurs, personnel non-juge et non-procureur, notaires. La seule exception concerne les avocats (44%). En outre, 55% des présidents de tribunaux sont des femmes tout comme 65% des chefs de ministère public. Il n'y a que à la Cour suprême que les femmes juges ne sont pas majoritaires (32%).

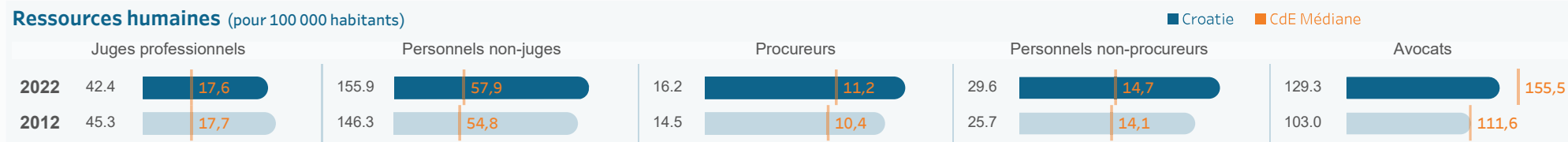
Efficacité - Disposition Time (jours)



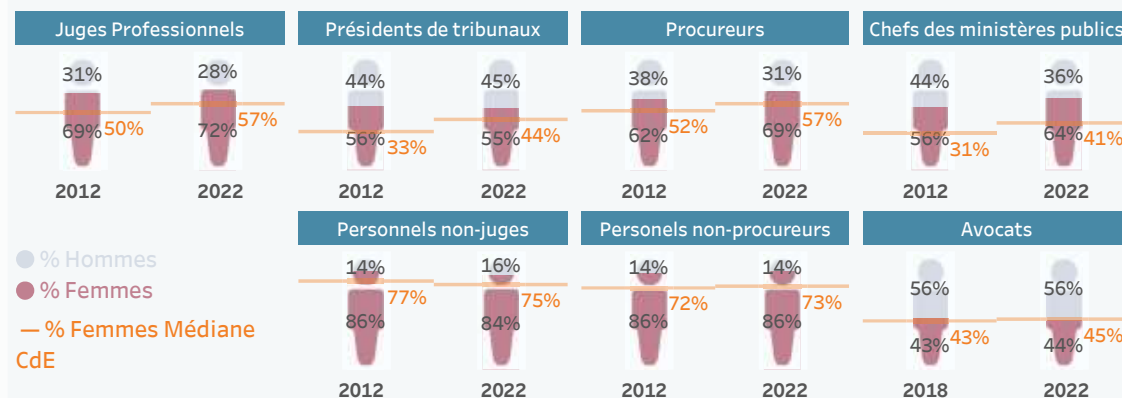
Efficacité : Les tribunaux s'avèrent être les plus efficaces dans les affaires pénales de 3ème instance. A cet égard, il convient de noter qu'il y a eu une diminution des affaires pénales nouvelles entre 2020 et 2022, suite à la création de la Haute Cour pénale le 1er janvier 2021, qui a repris une partie des compétences de l'ancienne Cour suprême.

En 2022, les juridictions sont les moins efficaces dans les affaires administratives de 3ème instance, même si le DT a diminué de manière significative. Des améliorations notables sont également observées dans les affaires civiles contentieuses de 1ère et 3ème instance. L'augmentation la plus importante du DT est constatée dans les affaires pénales de 2ème instance. A partir de 2022, il n'est plus possible de distinguer entre les affaires civiles contentieuses et non-contentieuses en deuxième instance.

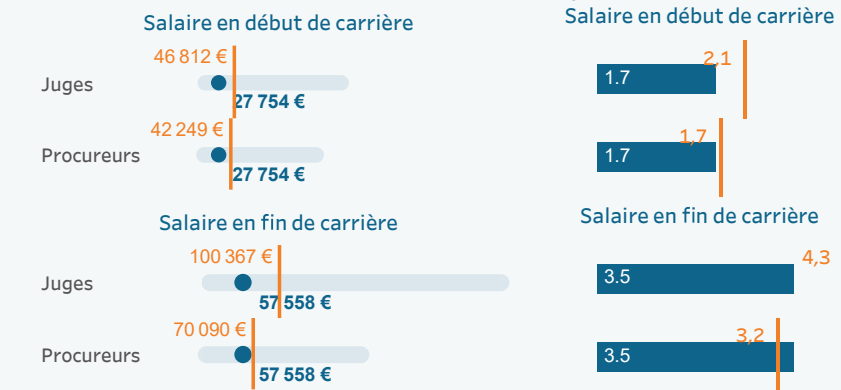
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



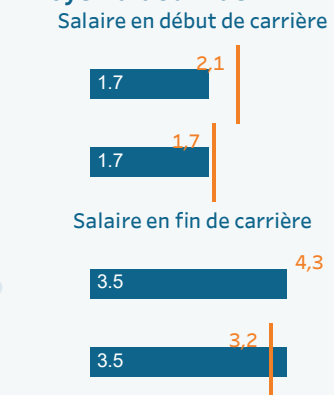
Égalité de genre



Salaires bruts absolus

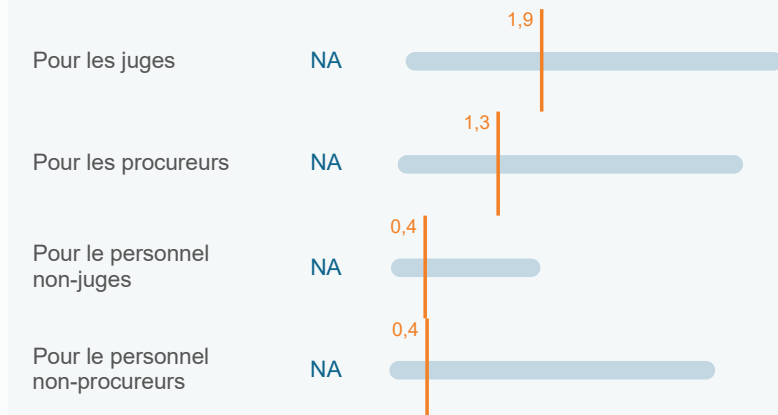


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

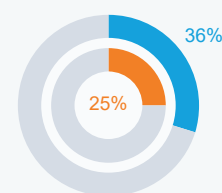


Formation des professionnels de la justice

Nombre moyen de participations à des formations en direct par professionnel*

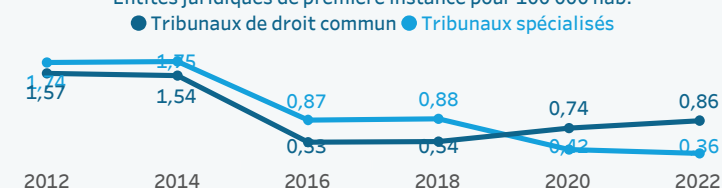


Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

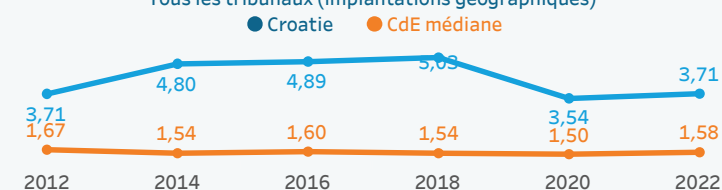


● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● CdE Médiane

Entités juridiques de première instance pour 100 000 hab.



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



*Cet indicateur est calculé comme suit : le nombre de participants aux formations en direct est divisé par le nombre de professionnels de cette catégorie. Par exemple, si la médiane du CdE pour les juges est de 3,9, cela signifie que chaque juge en Europe a participé à 3,9 formations en direct (valeur médiane). En effet, cette analyse permet de mieux comprendre le nombre de formations par professionnel dans l'hypothèse où tous ont été formés.

Indicateurs d'efficacité CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées / Affaires nouvelles) *100

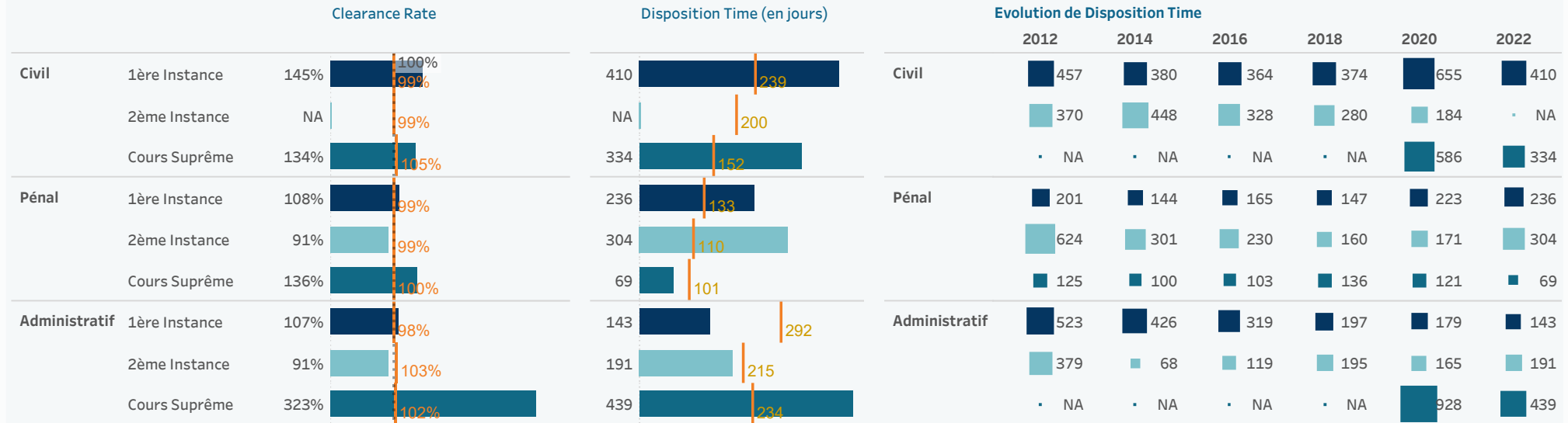
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes / Affaires terminées) *365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) est le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue, compte tenu du rythme de travail actuel des tribunaux.

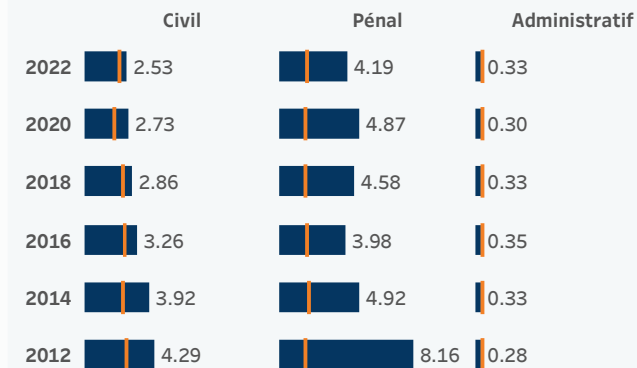
■ Croatie
■ CdE Médiane

Instance
■ 1ère Instance
■ 2ème Instance
■ Cours Suprême

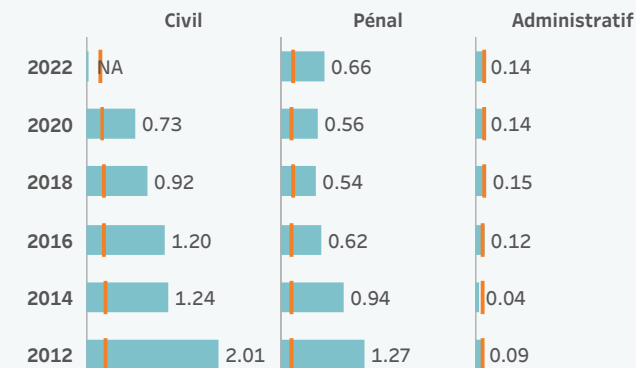


Affaires nouvelles

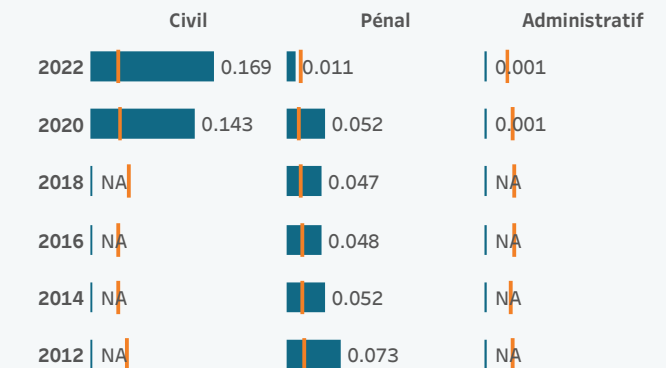
Nombre total d'affaires de 1ère instance pour 100 habitants



Nombre total d'affaires de 2ème instance pour 100 habitants

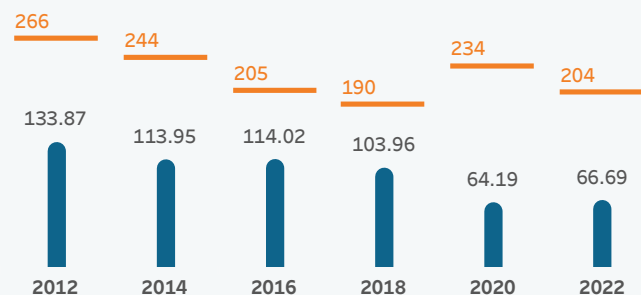


Nombre total d'affaires de Cours Suprêmes pour 100 habitants



Ministère public

Nombre total d'affaires reçues (1ère instance) par procureur



Répartition des affaires traitées en %

Classées pendant l'année de référence

53%

Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur

NAP

Affaires portées devant les tribunaux

47%

Répartition des affaires classées en %

■ Croatie

■ CdE Médiane

Classées parce que l'auteur n'a pas pu être identifié

NAP

38%

Classées pour absence de constat d'infraction ou situation juridique particulière

NAP

35%

Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité

3%

12%

Classement pour d'autres raisons

NAP

18%

Note : Il existe différentes méthodologies pour calculer le nombre d'affaires dans les statistiques des ministères publics : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

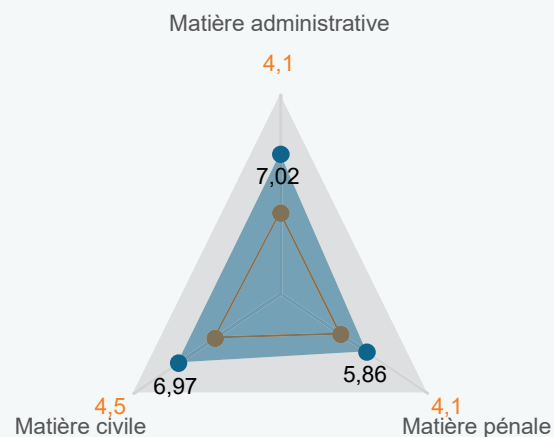
Indice de déploiement et d'utilisation des TIC

(de 0 à 10)

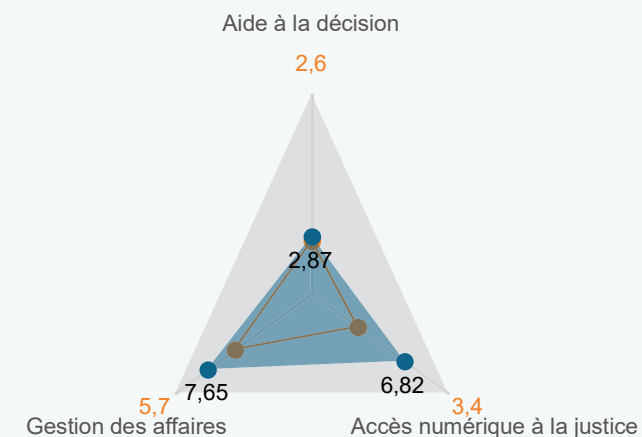
Taux de déploiement total : **6,64**Taux d'utilisation total : **4,71**

(experimental)

Taux de déploiement par domaine (0 à 10)



Taux de déploiement par catégorie (0 à 10)



Sites internet relatifs au système judiciaire

Textes juridiques

<https://www.nn.hr/>

Jurisprudence des juridictions supérieures

<https://sudskapraksa.csp.vsrh.hr/home>

Informations sur le système judiciaire

<https://mpu.gov.hr/><https://sudovi.hr/>